

COMMUNE DE MALZÉVILLE  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2013  
Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

**Conseillers municipaux en exercice : 29**

**Membres présents à la séance :** Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Jean-Marie HIRTZ, Geneviève FLEURY.

**Votants : 25**

**Conseillers absents - excusés :** David CARABIN, Bernard BRAUN, Sophie WAKEFORD, Marc BARRON.

**Procurations :** Jean-François PASQUET à Jean-Pierre FRANOUX,  
François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,  
Véronique DEVIGNES à Malika TRANCHINA,  
Samia MESSALTI à Colette MESNIER,  
Elsa PLUMIER à Odile CHANDELIER,  
Emmanuel TSCHITSCHMANN à Bertrand KLING,  
Yves COLOMBAIN à Geneviève FLEURY.

**N° 2013-073**

**Objet :** Rapport d'activité sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement 2012  
Rubrique : 8.8

**Rapporteur :** Jean-Pierre FRANOUX

Les articles L 2224-5 et D 2224-1 à 5 du code général des collectivités territoriales disposent que le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement, conformément au décret 95-635 du 6 mai 1995, modifié par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et l'article 161 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010.

Présenté au conseil de communauté dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire de chacune des communes membres de la communauté urbaine à son conseil municipal.

Cette communication vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux.

Monsieur le Maire procède donc à la communication du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.

Le Maire,  
Jean-Pierre FRANOUX.

